



Commune de Meroux-Moval

Compte-rendu du Conseil Municipal du mardi 14 avril 2026

Le conseil municipal de Meroux-Moval s'est réuni, en séance ordinaire, le mardi 14 avril 2026, à 20 h 00, salle Michel Brouque – Mairie de Meroux-Moval

Membres présents : Jérémy AUBRY, Emmanuelle BOHL, Adeline DIVOUX-BONVALOT, Noémie DUBOST, Hugo FANJAS, Lydie GANET, Stéphane GUYOD, Christophe HENNY, Sébastien LACAZE, Sandrine MAGRIS, Thierry MANTION, Marie MINGARDO, Danielle MULLER, Jessica RICHERT, Alan ROYER, Rémi TOCHON.

Membres excusés : Jean-Pierre GODEAU (procuration à Stéphane GUYOD)
Claude PARISOT (procuration à Christophe HENNY)

Emilie WELKER arrive à 20h45

Plusieurs personnes assistent au conseil dans les rangs du public.

Secrétaire de séance : Emmanuelle BOHL

Le compte-rendu de la séance précédente est approuvé à : l'**unanimité** après deux demandes de modification portées par Thierry MANTION qui souhaite y voir apparaître les montants en euros des indemnités des élus et que soit insérée en pièce jointe la lettre dont il avait fait lecture lors du conseil municipal du 20.03.26. M. Le Maire précise que l'adjonction de cette pièce a été omise. Un paragraphe résumant la prise de parole du groupe d'opposition figurait également au compte rendu. Les modifications seront apportées par le secrétariat.

L'ordre du jour appelle l'examen des questions suivantes :

Délibérations

a) Règlement Intérieur du Conseil Municipal

M. le Maire précise que le règlement intérieur du Conseil Municipal est un document indispensable qui fixe les règles de fonctionnement de l'assemblée délibérante et qui s'impose aux membres du Conseil Municipal.

M. le maire fait lecture du règlement intérieur du Conseil Municipal.

Vote à l'**unanimité** des membres du Conseil Municipal après une demande de modification portée par Thierry MANTION. Il souhaite que la phrase « Toute manifestation du public (approbation, désapprobation...) est interdite » art. 7 du chap. II soit remplacée par une phrase plus douce. Après proposition, le Maire retient « toute manifestation du public (approbation, désapprobation...) n'est pas autorisée ».

b) Délégation du Conseil Municipal au Maire

M. le maire signale que le Conseil Municipal a la possibilité de lui déléguer directement un certain nombre d'attributions limitativement énumérées à l'article L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales dans un objectif de bonne administration communale.

M. le maire fait lecture des délégations.

Vote à l'**unanimité** des membres du Conseil Municipal

c) Désignation des Conseillers délégués et indemnités

M. le maire propose de désigner :

- Mme MAGRIS Sandrine comme conseillère déléguée à l'organisation, l'intendance et à l'embellissement du village.
- Mme MINGARDO Marie comme conseillère déléguée au Trait d'Union et aux réseaux sociaux.
- Mme RICHERT Jessica comme conseillère déléguée au Conseil Municipal des Jeunes et au lien inter-jeunesse

M. le maire rappelle que les indemnités ont déjà été votées lors du Conseil Municipal du 20.03.26 et que pour les conseillers délégués elles s'élèvent à 5% de l'indice brut 1027 soit 205,53euros brut.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur ces propositions.

Vote à l'**unanimité** des membres du Conseil Municipal

d) Election des délégués aux commissions intercommunales et statutaires

Sur proposition du maire, le Conseil Municipal fait le choix à l'**unanimité** de ne pas procéder au vote à bulletins secrets pour élire les délégués aux commissions communales et statutaires. Sont ainsi élus à l'**unanimité** :

AUTB : Titulaire M. Claude PARISOT
Suppléant M. Sébastien LACAZE

Responsable sécurité incendie : Titulaire M. Christophe HENNY
Suppléante Mme Emile WELKER

Fourrière : Titulaire Mme Emilie WELKER
Suppléante Mme Lydie GANET

TDE90 : Titulaire M. Jean Pierre GODEAU/ Suppléant M. Stéphane GUYOD
Titulaire Mme Danièle MULLER/ Suppléant M. Sébastien LACAZE

CNAS : Titulaire Mme Noémie DUBOST
Suppléante Mme Jessica RICHERT

Association Foncière : Titulaire M. Christophe HENNY
Suppléant M. Hugo FANJAS

La caponnière : Titulaire M. Hugo FANJAS
Suppléant M. Christophe HENNY

Correspondant défense : Titulaire M. Thierry MANTION
Suppléant M. Rémi TOCHON

Communes forestières : Titulaire M. Hugo FANJAS
Suppléant M. Christophe HENNY

M. le Maire propose deux représentants pour les conseils d'école (du vieux tilleul à Meroux-Moval et Emile Muller à Vézelois) : M. Stéphane GUYOD et Mme Emmanuelle BOHL
Vote à l'**unanimité** des membres du conseil.

M. le Maire propose de nommer M. Alan Royer comme référént déchets GBCA
Vote à l'**unanimité** des membres du conseil.

M. le Maire rappelle que M. Stéphane Guyod (titulaire) et Mme Noémie DUBOST (suppléante) sont les représentants de la commune au conseil communautaire GBCA

CAO : Titulaires M. Sébastien LACAZE ; M. Rémi TOCHON ; M. Jean Pierre GODEAU
Suppléants Mme Danièle MULLER ; Mme Jessica RICHERT ; M. Claude PARISOT

e) Désignation d'un régisseur suppléant

M. le maire propose Mme Sabrina PIEMONTESE

Vote à l'**unanimité** des membres du conseil.

f) Remboursement d'arrhes – location de l'ouvrage

Vote à l'**unanimité** des membres du conseil.

Informations

- Evolution antennes-relais lieu-dit « La Praie »

M. le maire informe le conseil municipal de l'évolution de l'antenne relais du fournisseur Orange situé sur l'ancien terrain de foot et sur celle du fournisseur FREE où sera ajouté une antenne SFR (vers l'ancienne station d'épuration) dans le cadre du passage à la 5G.

- Accueil professionnel/ « remplissage » Jonxion II

M. le Maire informe le conseil municipal de la future implantation d'une clinique dentaire

- M. le Maire rappelle la nécessité de renouveler la composition de la CCID (commission communale des impôts directs). 6 titulaires et 6 suppléants doivent être proposés sur délibération par les membres du conseil municipal en nombre double. Les membres de la commission seront désignés par le directeur général des finances publiques.
- M. le Maire signale qu'un Conseil Municipal se tiendra le 5.06.2026 afin de procéder aux élections des délégués en vue des élections sénatoriales.
- M. le maire rappelle la nécessité de renouveler la commission de contrôle des listes électorales. Au sein du présent conseil municipal 5 membres doivent être nommés : 3 conseillers de la liste majoritaire et 2 conseillers de la liste d'opposition.
- M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les 20km de « la Transterritoire » traversera la commune le 4/10/26. Un poste de ravitaillement sera situé place de la mairie
- M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le distributeur à pizzas situé à côté de la mairie annexe sera retiré d'ici quelques semaines.
- La liste des secteurs de distribution des supports d'information communale est énoncée à titre informatif par M. le Maire. Les enveloppes sont à retirer au secrétariat qui informe en amont les membres du Conseil Municipal de leur disponibilité.

Questions diverses

- M. Thierry MANTION questionne M. le Maire pour savoir si une réflexion a été engagée quant à leurs propositions énoncées lors du conseil d'installation du 20.03.2026 => en cours de réflexion. Le projet devra être davantage précisé. Lydie Ganet prendra attache avec Noémie DUBOST. Il est rappelé que des ateliers prévention santé gratuits sont actuellement proposés sur la commune.
- M. Sébastien LACAZE questionne la possibilité d'avoir une présentation des agents municipaux et une visite des bâtiments communaux ainsi que des sites patrimoniaux et de la forêt communale => à mettre en place et/ou à organiser

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à **22 heures**.